



Creation d'un casier judiciaire et fonction publique territoriale

Par **tibo93**, le **02/09/2012** à **21:38**

Bonjour,

Je suis adjoint technique 2eme classe dans la fonction publique territoriale. J'ai ete contr ll  au volant avec un taux d'alcolemie positif et des trace de stupefiant au volant, j'ai donc perdu mon permis et cela risque d'etre inscrit a mon casier judiciaire.

- suis je oblig  d'avertir ma hierarchie de la creation de ce casier
- dois je informer ma hierarchie de la nature de l'infraction?

Dans l'attente de vos conseils

Merci a tous

Par **edith1034**, le **03/09/2012** à **08:02**

attendez le tribunal et demandez une exemption d'inscription au B2 et vous n'aurez pas de probl me d'emploi

pour tout savoir sur les proc dures p nales

<http://www.fbls.net/penal.htm>